

Assemblée communale extraordinaire, lundi 9 novembre 2015, à 20h15, à la salle des assemblées du bâtiment administratif, rue de l'Eglise 8

Président : M. Jean-Pierre Meusy, président
Secrétaire : M. Vincent Chételat

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 38 du 28 octobre 2015 et dans le bulletin d'information de la Commune mixte de Develier distribué en tous-ménage.

Quatre membres du Conseil communal sont présents. Monsieur John-Robert Hanser est excusé. Vingt-sept citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale ainsi qu'aux personnes ayant répondu à l'invitation des Autorités communales. Puis, il propose Monsieur Jean-Claude Berberat qui est nommé tacitement, pour fonctionner en qualité de scrutateur.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du lundi 6 juillet 2015 publié sur le site de la commune ;
2. Information de Monsieur Christophe Ackermann, Bourrignon, concernant le ramassage et le tri des déchets verts et des branchages ;
3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 720'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat d'une partie de la parcelle n° 3054, « Bas du Village » ;
4. Présentation du décompte final pour les travaux de viabilisation du lotissement « Les Quatre-Faulx » et consolidation du crédit ;
5. Décider l'ouverture d'un crédit, à couvrir par prélèvement sur le fond de réserve du Service électrique, pour la construction d'une nouvelle station transformatrice au lieu-dit « Rue Père Carré » ;
6. Décider l'ouverture d'un crédit, à couvrir par prélèvement sur le fond de réserve du Service électrique, pour l'augmentation de la capacité de la station transformatrice « Toura » ;
7. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 200'000.00 pour le projet de sylviculture de protection des triages forestiers « Rangiers-Sorne » et « La Courtine », sous déduction des subventions fédérale et cantonale de 80% et sous déduction de la part du tiers bénéficiaire de 20% portant la part communale à 0% - RETIRE ;
8. Accepter la stratégie commerciale du Service électrique ;
9. Divers et imprévus

Le point 7 de l'ordre est retiré sur décision du Conseil communal.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du lundi 6 juillet 2015 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture. Il est approuvé tacitement, à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Information de Monsieur Christophe Ackermann, Bourrignon, concernant le ramassage et le tri des déchets verts et des branchages

Monsieur le président salue la présence de Monsieur Christophe Ackermann, agriculteur à Bourrignon et propriétaire du biogaz récoltant les déchets verts de la Commune de Develier.

Monsieur Jean-Pierre Meusy rappelle l'historique des décisions prises dans ce dossier. Il passe ensuite la parole à Monsieur Christophe Ackermann qui dresse le bilan de cette collaboration. Dans un premier temps, il rappelle le fonctionnement de son installation de biogaz. L'objectif, à terme, au niveau de la production d'électricité est de pouvoir produire l'équivalent de la consommation de 100 ménages. Pour l'instant, la production se monte à 207'725 KWh, ce qui correspond à la consommation d'environ 70 ménages. Monsieur Christophe Ackermann précise ensuite, au moyen de photos projetées, ce qui est admis dans les déchets verts et ce qui doit être déposé dans les branchages. Au niveau des déchets verts, le marc de café, les huiles végétales, la vaisselle compostable, le pain et le fromage sont admis. Les tailles de haies et de thuyas doivent absolument être déposées dans les branchages. En effet, ces déchets ne sont pas idéaux pour la transformation en gaz. Il profite de sa présence à l'Assemblée communale pour faire un petit clin d'œil aux élèves de l'école primaire qui ont visité son installation lors de la marche d'automne.

La discussion est ouverte.

Madame Magali Eckert demande si les noyaux de pêches ou d'abricots peuvent être déposés dans les déchets verts. Oui, sans problème.

Monsieur Philippe Taillard demande si l'huile végétale peut être déposée dans les conteneurs verts. Monsieur Dominique Schärer informe les citoyens présents qu'un bac a été installé à la déchetterie afin de récolter ces huiles.

Monsieur Richard Plumez suggère aux Autorités communales de revoir la liste des déchets verts acceptés. La liste sera mise à jour sur le site internet et sera publié lors d'un prochain bulletin d'information.

Monsieur Christophe Ackermann souhaite également que la Commune revoie le nombre de tournées de ramassage des branchages, ce qui sera fait.

Monsieur Denis Rondez questionne Monsieur Christophe Ackermann au sujet de l'affectation des branches. Ce dernier lui indique que les branches sont transformées en plaquettes pour le chauffage.

Madame Danièle Lachat souhaite savoir où déposer les billes d'argile. Ce type de déchets doit être déposé dans la benne des matériaux inertes à la déchetterie.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Monsieur le président prend congé de Monsieur Christophe Ackermann tout en réitérant ses remerciements pour les explications fournies.

3. Décider l'ouverture d'un crédit de Fr. 720'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat d'une partie de la parcelle n° 3054, « Bas du Village »

Monsieur le président donne la parole à Monsieur Christophe Riat, maire, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour. Ce dernier précise en préambule que les Autorités cantonales ont approuvé le Plan d'aménagement local de Develier en date du 26 octobre 2015. Cette décision peut fait l'objet d'un recours dans un délai de 30 jours dès le 26 octobre 2015.

Monsieur Christophe Riat présente tout d'abord les nouvelles zones constructibles prévues dans le Plan d'aménagement local puis il présente en détail le lotissement prévu au lieu-dit « Bas du Village ». Il précise que l'indice d'utilisation du sol est de 0,2. Neuf parcelles sont prévues dans ce lotissement. Le prix d'achat pour cette partie de la parcelle n° 3054 d'une surface de 6'996 m² a été

fixé au prix de Fr. 100.00/m², représentant le montant total de Fr. 699'600.00. Des frais à hauteur de Fr. 20'000.00 sont à prévoir pour cet acte, raison pour laquelle le Conseil communal propose l'acceptation d'un crédit de Fr. 720'000.00.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Claude Veya demande à qui appartient cette parcelle. Le propriétaire actuel est Monsieur Jean Keusen. Il s'étonne également du manque de prévision des Autorités communales quant à l'avenir du village. Monsieur Christophe Riat précise que l'avenir du village est une des préoccupations majeures du Conseil communal.

Monsieur Jean-Claude Veya réitère ses doutes quant aux capacités du village à s'agrandir, surtout pour le réseau d'eau. Monsieur Jean-Pierre Mischler précise qu'un projet d'interconnexion avec d'autres réseaux d'eau est à l'étude ce qui permettra de répondre au problème lié à l'approvisionnement en eau de la Commune. Il ajoute également que des projets privés sont à l'étude et qui permettraient de revitaliser le centre du village.

Monsieur Benoît Gigandet demande si l'achat de ce terrain serait suspendu en cas de recours contre le Plan d'aménagement local. En effet, si un recours devait retarder la mise en œuvre de ce Plan d'aménagement local, le Conseil communal se verrait dans l'obligation de surseoir à cet achat.

Monsieur Noël Saucy demande si les décisions concernant les terres assolées prévues dans le Plan d'aménagement local peuvent également être soumises à recours. Le Conseil communal lui répond que oui.

Monsieur Norbert Champion souhaite savoir jusqu'à quelle date court le délai de recours. Le délai est fixé au 26 novembre 2015.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 720'000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'achat d'une partie de la parcelle n° 3054, « Bas du Village ».

4. Présentation du décompte final pour les travaux de viabilisation du lotissement « Les Quatre-Faulx » et consolidation du crédit

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Jean-Pierre Mischler, conseiller communal, en charge de présenter ce point de l'ordre du jour. Dans un premier temps, il rappelle l'historique de la viabilisation du lotissement « Les Quatre-Faulx ». Il rappelle également que la Commune est propriétaire de deux parcelles dans ce lotissement, à savoir :

- Parcelle n° 3623 d'une superficie de 3034 m²
- Parcelle n° 3630 d'une superficie de 1878 m²

Il présente ensuite le décompte final :

Assemblée communale du 12 décembre 2011 (achat des terrains)	Fr. 178'600.00
Votation populaire du 25 novembre 2012 (crédit de viabilisation)	Fr. 1'085'000.00
Emprunt à consolider	Fr. 814'000.00
Terrains (mise à disposition + achats)	Fr. 283'240.00
Participation propriétaires + subventions	Fr. -454'810.00
Intérêts du crédit de construction	Fr. 16'035.00
Solde	Fr. 814'096.00

C'est donc un crédit d'un montant de Fr. 814'000.00 qui doit être consolidé.

La discussion est ouverte.

Monsieur Benoît Gigandet demande quelle serait la dette de la Commune si elle vendait ses deux parcelles. Cette dette se monterait à environ Fr. 500'000.00. Ce solde représente le coût des travaux liés à la réfection de la Route de Courtételle ainsi que du changement de la conduite d'eau.

Monsieur Noël Saucy demande si le Conseil communal souhaite vendre ses deux parcelles en l'état ou si un morcellement est possible. Le vœu du Conseil communal est de pouvoir vendre ses parcelles sans les morceler.

Monsieur Jean-Pierre Meusy demande si un cahier des charges pour les futures constructions dans ce lotissement est existant, en particulier s'agissant de fixer des exigences minimales en matière de postes de travail à créer sur les parcelles concernées. Monsieur Jean-Pierre Mischler lui répond que les conditions liées aux constructions sont contenues dans le document des prescriptions spéciales du plan spécial « Les Quatre Faulx ».

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée approuve à l'unanimité la consolidation du crédit pour les travaux de viabilisation du lotissement « Les Quatre-Faulx » pour un montant de Fr. 814'000.00.

5. Décider l'ouverture d'un crédit, à couvrir par prélèvement sur le fond de réserve du Service électrique, pour la construction d'une nouvelle station transformatrice au lieu-dit « Père Carré »

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier communal, qui présente ce point de l'ordre en l'absence de Monsieur John-Robert Hanser.

L'Assemblée communale du 05 novembre 2012 a accepté la vente de la parcelle N° 1861 (Chemin de la Combatte) à l'entreprise Foncière ABC Sàrl. Une demande de permis de construire a été déposée par cette société en décembre 2014 et le permis a été accordé le 16 février 2015. Les travaux devraient débuter ces prochains jours.

Afin de répondre aux besoins en énergie de cette future usine, le Service électrique envisage, à la demande de Foncière ABC Sàrl, la construction d'une nouvelle station transformatrice directement dans le nouveau bâtiment. Cette nouvelle station sera alimentée par la station Les Maïchières. Une partie de cette station restera propriété du SED qui pourra profiter de ces nouvelles installations pour boucler le réseau dans ce secteur. Cela évitera, à l'avenir, de devoir couper tout le secteur lors de travaux d'entretien ou de maintenance. L'ancien bâtiment de Cesam metal, actuellement Watchdec, pourra être alimenté également par cette nouvelle station, ce qui permettra de décharger le buffet situé vers Buwaprint.

La récapitulation des coûts est la suivante :

Station transformatrice « Père Carré » - à charge de l'entreprise Foncière ABC Sàrl	Fr. 66'160.00
Liaison MT 16kV - à charge de l'entreprise Foncière ABC Sàrl	Fr. 26'440.00
Adaptation de la station transformatrice « Les Maïchières » - à charge de la Commune	Fr. 26'800.00
Divers et réserve	Fr. 10'600.00
Total du crédit soumis à l'Assemblée	Fr. 130'000.00

Cette récapitulation apporte les commentaires suivants :

1. Le transformateur 630 kVA sera fourni par Vardeco (transformateur d'occasion). La station sera prévue pour accueillir un transformateur de 1'000 kVA. Ces installations restent propriété de Foncière ABC et sont donc à leur charge.
2. Cette station sera alimentée depuis la station « Les Maïchières » en moyenne tension. Un tuyau PE est déjà installé dans la route jusqu'à la déchetterie. La prolongation de ce PE jusqu'à la station est également à charge de l'entreprise Foncière ABC selon les prescriptions relatives au raccordement aux réseaux MT et BT et les critères d'accès MT.
3. La station « Les Maïchières » est une des plus anciennes des 12 stations de la Commune. Le Service électrique de Develier profite donc de cette opportunité pour changer le transformateur actuel par un modèle d'occasion similaire de même puissance, mais qui répond aux nouvelles exigences. Ces travaux sont donc à charge du Service électrique de Develier qui financera ces travaux par un prélèvement sur les réserves qui s'élèvent, à fin 2014, à Fr. 477'944.00.
4. Les compteurs et transformateurs de courant pour le mesurage de la consommation ne sont pas compris dans le devis, ce qui fait qu'une somme de Fr. 10'600.00 a été ajoutée à ce crédit.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur Jean-Pierre Meusy précise que l'Assemblée doit se prononcer sur un crédit total de Fr. 130'000.00.

Monsieur Norbert Champion demande s'il ne serait pas possible de voter uniquement la part à charge de la Commune. Non cela n'est pas possible du point de vue des règlements.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite connaître la planification de ces travaux. Cette station sera posée au début de l'année prochaine.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit de Fr. 130'000.00, à couvrir par prélèvement sur le fond de réserve du Service électrique, pour la construction d'une nouvelle station transformatrice au lieu-dit « Rue Père Carré ».

6. Décider l'ouverture d'un crédit, à couvrir par prélèvement sur le fond de réserve du Service électrique, pour l'augmentation de la capacité de la station transformatrice « Toura »

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier communal, qui présente de point de l'ordre en l'absence de Monsieur John-Robert Hanser.

La station transformatrice « Toura » a un urgent besoin d'être rénovée, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le Service électrique de Develier profitera de ces travaux pour augmenter la capacité de cette station afin de répondre aux nouveaux besoins liées au futur lotissement au lieu-dit « Bas du Village ». Les coûts liés à ces travaux sont les suivants :

Adaptation de la station transformatrice	Fr. 55'920.00
Étanchéité du toit plat	Fr. 4'510.00
Rénovation intérieure	Fr. 2'220.00
Rénovation extérieure	Fr. 5'340.00
Divers et réserve	Fr. 7'010.00
Total du crédit soumis à l'Assemblée	Fr. 75'000.00

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, l'ouverture d'un crédit, de Fr. 75'000.00 à couvrir par prélèvement sur le fond de réserve du Service électrique, pour l'augmentation de la capacité de la station transformatrice « Toura ».

7. Accepter la stratégie commerciale du Service électrique

Monsieur Jean-Pierre Meusy, président, passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier communal, responsable de présenter ce point à l'Assemblée. Ce dernier rappelle, dans un premier temps, que le Service électrique de Develier fait partie, depuis l'année 2000, de la Charte qui lie actuellement neuf services électriques communaux, à savoir, Courchapoix, Delémont, Develier, Plateau de Diesse, La Neuveville, Moutier, Nobs, St-Imier et Tramelan. Les membres de la Charte ont créé en 2013 la société Sacen SA qui a comme tâche principale d'acheter de l'énergie et de la revendre à ces neufs partenaires. Sacen SA souhaite mettre à disposition de nouvelles prestations aux clients des services électriques. Pour ce faire, il est nécessaire de créer un nouveau poste de travail qui sera financé par chacun des partenaires selon la clé de répartition des coûts de la Charte. Pour la Commune de Develier, cela représente un montant de Fr. 11'400.00 pour l'année 2016 et Fr. 9'600.00 pour les années suivantes. L'article 16, alinéa 11, du Règlement d'organisation précise que la décision de prise en charge, par la Commune, de services nouveaux qu'elle s'impose pour le bien public et le vote de ressources nécessaires, lorsque la dépense périodique est supérieure à 0.2 % (7'235.00) des impôts ordinaires, est du ressort de l'Assemblée communale.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des participants. La discussion est ouverte.

Monsieur Gabriel Chappuis souligne le caractère important du Service électrique pour la Commune. Il souligne également que les tarifs électriques et surtout les factures liées à l'électricité se sont complexifiés. Dans la stratégie de SACEN SA, a-t-on déjà pensé à la production de sa propre électricité ? La vente tient déjà compte de la production locale.

Monsieur Gabriel Chappuis souhaite que les Autorités communales promeuvent la pose de panneaux solaires sur les nouvelles constructions. Le Conseil communal est favorable à promouvoir les panneaux photovoltaïques mais la reprise de la production d'électricité locale pose des problèmes au niveau de la capacité du réseau. Il serait nécessaire de renforcer les lignes du réseau.

Monsieur Noël Saucy souhaite connaître les incidences financières pour une entreprise qui souhaiterait acheter son électricité auprès d'un autre fournisseur. Cette entreprise payerait toujours la facture sur l'utilisation du réseau.

Monsieur Jean-Pierre Meusy souhaite connaître la politique du Service électrique en matière de reprise de l'énergie. Le Service électrique a l'obligation de reprendre l'énergie au prix de 8,64 ct/kWh pour 2015. Le producteur-consommateur paye l'entier de sa consommation aux tarifs normaux du SED.

Monsieur Richard Plumez pense que le système actuel de reprise de l'énergie ne favorise pas la pose de panneaux photovoltaïques sur les maisons familiales. En effet, la Commune est consciente que ce système n'est pas optimal mais elle doit également faire par rapport aux lois fédérales en vigueur.

Monsieur Denis Rondez souhaite savoir s'il est possible de sortir du réseau électrique si une installation privée suffirait à sa consommation d'énergie. Oui, cela est possible.

Monsieur Gabriel Chappuis aimerait que les Autorités communales encouragent les propres producteurs afin qu'ils puissent devenir indépendant du réseau grâce aux nouvelles batteries permettant le stockage de l'énergie.

Monsieur Jean-Claude Veya soulève le problème lié à au recyclage de ces batteries et des panneaux solaires.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

L'Assemblée passe au vote à main levée et accepte, à l'unanimité, la stratégie commerciale du Service électrique.

8. Divers et imprévus

Monsieur Jean-Claude Berberat souhaite savoir si les panneaux situés aux entrées du village seront changés car ils ne sont plus de première jeunesse. Oui ils seront changés.

Monsieur Norbert Champion demande si la signalisation autour de l'école pourrait être améliorée afin de permettre aux automobilistes de trouver plus facilement leur chemin pour sortir du quartier. Oui un projet est en cours.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président remercie les participants de leur présence et leur souhaite une bonne fin de soirée. Puis le président lève l'Assemblée à 22h10, en présence de trente-trois personnes, membres de l'Autorité compris.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président : le secrétaire :

J.-P. Meusy

V. Chételat